



ASSOCIATION DE
L'ECOPÔLE DU
VAL D'ALLIER

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



Projet
soutenu par

**Fondation
de
France**

L'Ecopôle en quelques mots

L'Ecopôle du Val d'Allier est un site de plus de 135 hectares (dont 40 hectares en eau) labellisé "Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale", installé sur d'anciennes gravières à une quinzaine de kilomètres de l'agglomération clermontoise. Le site de l'Ecopôle du Val d'Allier s'étend le long de la rivière Allier, entre Pérignat-sur-Allier et La Roche-Noire. Composé d'anciennes gravières, d'importants travaux écologiques réalisés en partenariat avec la LPO Auvergne ont permis de favoriser le retour de la biodiversité sur cet ancien site industriel. Concrètement, le site géré par le SEAT (Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique), qui est le regroupement des deux communautés de communes sur lesquelles le site de l'Ecopôle est à cheval : Billom Communauté et Mond'arverne.

L'ECOPOLE DU VAL D'ALLIER C'EST



Une réhabilitation
écologique emblématique



Des activités diversifiées



Une faune et une flore à
observer



Un site d'expérimentation
sur l'alimentation et
l'agriculture



Une histoire passionnante

Un des enjeux majeur du site est la conciliation de la préservation de l'environnement et des activités humaines. L'ambition est de démontrer sur cet espace en transition, que les activités humaines peuvent être compatibles avec le maintien de la biodiversité et la protection de la ressource en eau.

L'Ecopôle du Val d'Allier se définit aujourd'hui comme un site multifonctionnel et surtout comme un bien commun, porté et financé par des fonds publics. Il repose sur 4 piliers complémentaires :

- L'environnement et la préservation de la biodiversité
- La production agricole et l'alimentation
- Le vivre ensemble et les enjeux sociétaux
- L'économie circulaire et la valorisation du site



Présentation de l'association

Historique

A partir de 2021 un collectif d'acteurs historiquement investis sur le site émerge petit à petit pour réfléchir à des questions de gouvernance. Fin 2021 le SEAT répond à un appel à projet de la Fondation de France intitulé « *réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique sur le territoire* ». Le projet présenté a pour ambition de mettre en place « *une autre gouvernance pour une mise en commun de l'Ecopôle du Val d'Allier* ». Cet appel à projet permet au SEAT d'obtenir une subvention de 60 000 € pour une durée de trois ans. Porté par le SEAT, mais aussi par ses partenaires historiques et plus récents, ce projet vise à créer une nouvelle gouvernance plus inclusive et participative pour l'Ecopôle du Val d'Allier.

En 2022 le collectif se structure et se consolide autour de ce projet. L'association de la Soupe à l'Ortie, structure d'animation et de facilitation, est missionnée à partir de fin 2022 pour accompagner la constitution de l'association. Après plusieurs réunions de travail et séminaires, un noyau stable de partenaires s'est formé autour d'un objectif commun : la création d'une association de préfiguration ayant pour but d'optimiser la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Ecopôle du Val d'Allier et d'expérimenter de nouvelles actions sur le site en lien avec la transition écologique. Fin 2023, le SEAT sollicite à nouveau la Fondation de France pour un renouvellement du financement. Il obtient un financement de 60 000 € pour trois ans supplémentaires.

Après plusieurs étapes de travail, l'association voit officiellement le jour lors de son Assemblée Générale Constitutive, le 14 mars 2024.

La raison d'être de l'association est de :

« rassembler et permettre aux acteurs impliqués dans l'EVA de faire vivre le projet et son territoire en expérimentant une nouvelle gouvernance collective et partagée avec les usagè·res »

Composée d'un noyau stable de partenaires et de collectivités, elle s'ouvrira petit à petit aux usagers du site et autres structures œuvrant à la pérennité et au développement du projet de l'Ecopôle. Elle n'a pas vocation à se substituer au SEAT, mais est complémentaire. Elle est une expérimentation, un outil innovant de collaboration au cœur de la gestion et du rayonnement de l'Ecopôle du Val d'Allier ; et elle est nécessairement vouée à évoluer.

En septembre 2024, l'association embauche Salomé Kunkar, sa première salariée à mi-temps, en tant que chargée de vie associative et de la gouvernance participative. Ses missions sont la gestion administrative et financière de l'association ; l'animation des instances ; la mise en place d'outils pour collaborer, faire circuler l'information, la communication (réseaux, newsletter) et la recherche de financements.

Objectifs de l'association

L'objectif de l'association est de renforcer la gestion du site et d'assurer son avenir. Cette nouvelle structure a pour mission de co-piloter les aspects techniques des projets, de pérenniser la transition de l'Écopôle et le maintien du projet au delà de potentiels changements politiques, et de garantir le respect de ses quatre piliers : l'agriculture et l'alimentation, la biodiversité et la gestion de l'eau, l'économie circulaire et la valorisation du site, ainsi que les enjeux sociétaux.

L'expérimentation de la nouvelle gouvernance de l'association a pour but d'impliquer davantage les différents acteurs, de fluidifier l'information entre les partenaires, de mettre en place des actions transversales et à terme d'impliquer davantage les usagè-res dans la gouvernance.

La vocation de l'association est ainsi de créer une gouvernance plus partagée entre les différents acteurs (privés, publics, usagè-res...). Son but est de créer une dynamique de coopération multi-acteurs, en facilitant le développement des liens entre les acteurs engagés, en leur proposant des un espace et des outils propices à la communication, au partage d'information et à la prise de décisions. A plus long terme, l'objectif est aussi de donner du pouvoir d'agir et de s'engager aux habitant-es du territoire qui fréquentent le lieu, pour gérer ensemble ce bien commun.

D'autre part, l'idée de l'association est aussi de diversifier les sources de financement de l'Ecopôle, car cette structure juridique permet de faire appel à des financements auxquels le SEAT n'aurait pas accès en tant que structure publique.

LE PROJET DE L'ECOPÔLE C'EST

Un site d'expérimentation de la compatibilité des **activités humaines** et de la **protection de l'environnement**



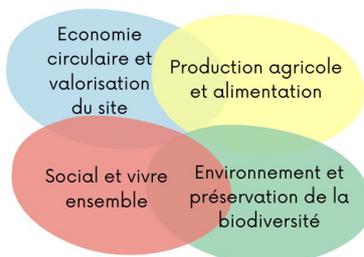
- Une **réhabilitation** écologique
- Des **activités** diversifiées
- Une **faune** et une **flore** à protéger
- Un site d'expérimentation **agricole**
- Une **histoire** passionnante



LES 4 AXES FONDATEURS



LES VALEURS



- MOBILISER les acteurs
- PRÉSERVER les ressources
- IMPLIQUER collectivement
- SENSIBILISER les usagèr.es

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Une pluralité d'acteurs ...



EN ENTRANT SUR L'ECOPÔLE



- je m'implique pour la **transition écologique**
 - j'adhère aux **valeurs** et **4 axes**
 - je m'engage à **préserv**er et **respecter** le lieu
 - je me positionne en **ambassadeur** et je veille à la **qualité** du site
- je respecte le règlement
- je ne me baigne pas
 - je ne jette pas mes déchets
 - je ne fais pas de feu
 - je tiens mon chien en laisse
 - je ne cueille pas
 - je ne roule pas en véhicule à moteur

Charte construite collectivement fin 2023

Expérimentation d'une nouvelle gouvernance

Les cinq membres fondateurs de l'association et le SEAT

Depuis le départ du projet, 5 structures travaillent aux côtés du SEAT à la gestion du site, à la mise en oeuvre des diverses actions. Elles font partie de l'association de l'Ecopôle et ont contribué à sa mise en place.



Agir pour la biodiversité

La **LPO Auvergne Rhône-Alpes** : la LPO est une association de protection de l'environnement française fondée en 1912. Elle agit pour la biodiversité par la connaissance et la protection des espèces ; le développement et la préservation des espaces ; la sensibilisation et la mobilisation des citoyens ; l'accompagnement des entreprises et des collectivités.

Sur le site de l'Ecopole, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes a mené la restauration des milieux naturels en collaboration avec les carriers afin d'aménager les bassins d'exploitation. Elle gère le suivi des divers indicateurs et études scientifiques faites sur le site. Elle contribue également à la valorisation du lieu via la mise en place d'observatoires et l'aménagement de sentiers de découvertes, qui sont le support de nombreuses animations et sorties nature.



La **Régie de Territoire des Deux Rives** est une association d'insertion par l'activité économique, qui s'occupe notamment de l'entretien du site. La mission de l'association est de mettre en place des activités utiles au territoire, génératrices de lien social à l'attention des habitant-es du territoire, et valorisantes pour ses salarié-es en insertion. L'Écopôle est donc un lieu propice pour les expérimenter : l'éco-construction, la plantation de haies et d'arbres entre autres.



Nature Aux Pattes est une structure qui réalise de l'écopâturage dans le Puy de Dôme. Elle intervient pour entretenir le site de l'Écopôle avec des chèvres et des moutons. L'écopâturage est une alternative sans usage d'énergie fossile, qui permet un entretien du site en maintenant des espaces ouverts et en limitant la propagation d'espèces invasives comme la renouée du Japon.



Rural Combo est une association pluridisciplinaire (architecture, urbanisme, charpenterie, construction, design) qui œuvre dans le domaine de la construction. Elle a été fondée en 2017 et est basée dans le Livradois Forez. Elle est spécialisée dans l'expérimentation des projets d'architecture, de design et d'aménagement du territoire par la valorisation des ressources locales, le recours au réemploi de matériaux et aux circuits-courts dans la construction.

L'objectif du collectif est de reconnecter les savoirs manuels et intellectuels et les transmettre, via l'organisation de chantiers participatifs par exemple. Il porte une importance particulière à l'expérimentation, la co-conception avec les usagèr-es, la sensibilisation à l'architecture, et le développement de la convivialité dans l'espace public ; avec l'objectif commun de revaloriser les territoires ruraux.



Vous Êtes D'Ici est un bureau d'étude sur l'aménagement écologique, agricole et paysager des territoires ruraux et sur la mise en place et l'animation de dispositifs de concertation didactiques, sensibles et ludiques. Il est spécialisé dans la conception collective des projets de territoire par la mise en dialogue et la prise en compte de l'agriculture, des paysages et de l'environnement. L'agence développe des outils de spatialisation collaboratifs et de concertation adaptés aux habitant-es, aux élu-es, aux technicien-nes et expert-es. Elle a à cœur une intégration mieux adaptée et participative de la question de la qualité des lieux de vie dans les projets de territoire.



L'Ecopôle du Val d'Allier est un site privé géré par le SEAT, le Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique, composé d'élus de deux communautés de communes : Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté. Le SEAT a été créé en 1996 à l'initiative des communes de la Roche Noire et de Pérignat-ès-Allier afin de définir un projet cohérent de valorisation et d'accueil du public en suivant le projet de réhabilitation des carrières.

Les instances de l'association

La gouvernance de l'association a été pensée de façon à permettre le partage du pouvoir avec les acteurs avérés de l'Ecopôle, notamment les cinq structures fondatrices, tout en faisant de la place aux potentiels usagèr-es et acteurs associatifs décidés à contribuer au développement du site et de ses usages. L'association réunit des habitant-es, des acteurs associatifs, des professionnel·les et le SEAT, propriétaire et gestionnaire du site.

Elle est composée de différentes instances :

Le Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de :

- 3 membres de droit : président, vice-président et technicien du SEAT
- 5 représentants des membres actifs désignés par l'Assemblée Générale au sein des membres actifs
- 3 membres fondateurs, désignés par l'Assemblée Générale parmi les 5 membres fondateurs

Le Conseil d'Administration se réunit deux à trois fois par an ou plus si besoin, et discute des questions de finances, stratégie, gouvernance et ressources humaines. Il garantit la bonne administration et la pérennité de l'association, et s'assure de son financement. C'est l'instance qui représente officiellement l'association, et qui veille à ce que ses activités soient conformes à sa charte, à ses statuts, et aux lois et règlements en vigueur.

Il y a eu trois CA en 2024, les deux premiers animés par Cécile Favé (Soupe à l'Ortie), puis le dernier en co-animation avec Salomé Kunkar, avec en moyenne 7-8 personnes présentes.

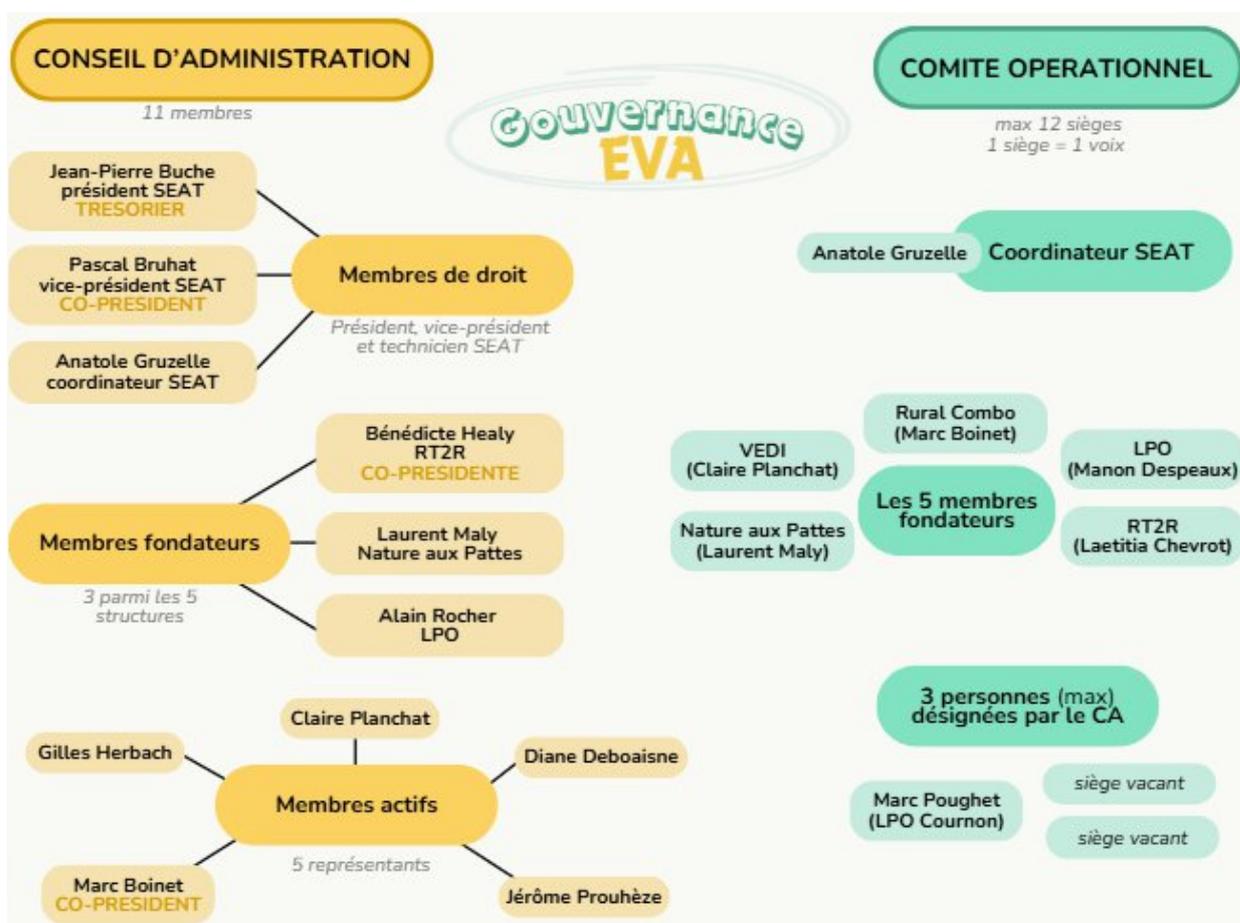
Le COOPER

Le COOPER (COmité OPERationnel) est un comité qui se réunit toutes les quatre à six semaines, il regroupe les groupes projets thématiques, il coordonne et suit les actions et projets de mise en œuvre des grandes thématiques du Schéma directeur. Cet espace permet d'avoir une vision d'ensemble des projets en cours, et est propice aux discussions transversales entre les différentes thématiques de l'Ecopôle. L'objectif du COOPER est de créer un espace qui rassemble toutes les parties prenantes de l'Ecopôle, pour qu'elles prennent part aux échanges et aux décisions, et qu'elles passent d'un statut de prestataires à un statut de partenaires du projet.

Le COOPER comporte 12 sièges au maximum, dont le coordinateur SEAT, des représentant-es des cinq structures historiques, et trois membres supplémentaires désignés par le CA. Il s'agit de mandats d'un an, renouvelables.

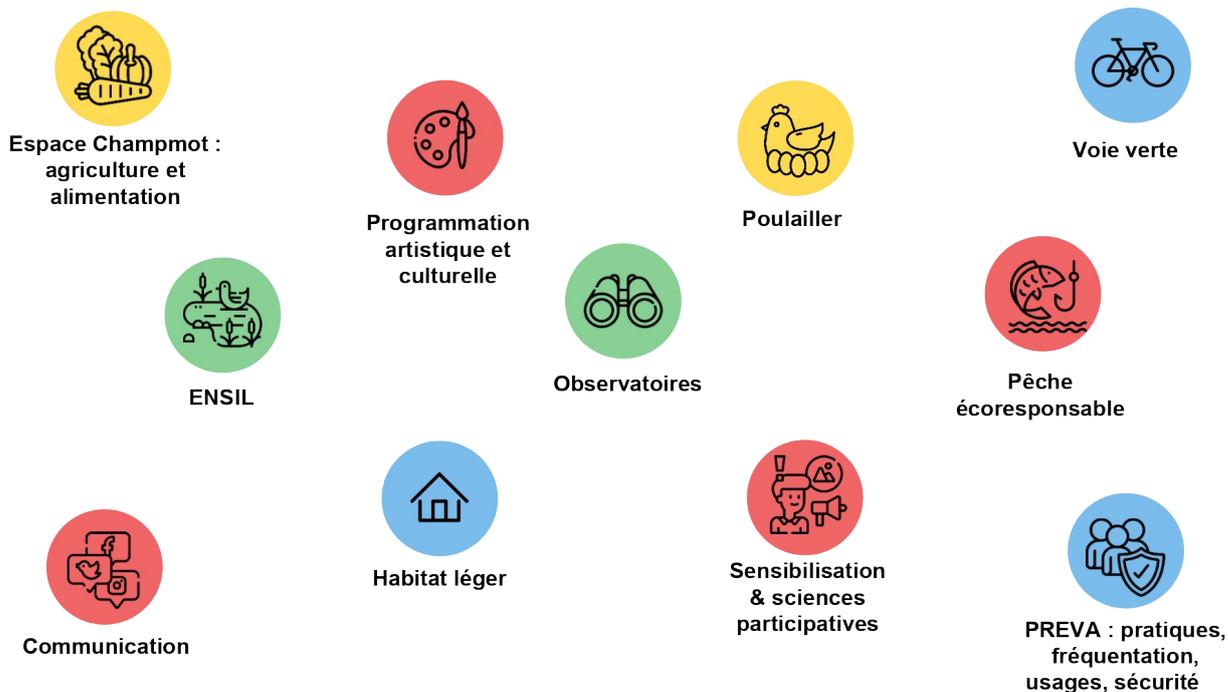
En 2024 il y a eu quatre COOPER. Les premiers ont été animés par Cécile Favé (Soupe à l'Ortie), puis Salomé a pris la suite de l'animation en tant que salariée de la structure. Ils ont rassemblés entre 6 et 12 personnes présentes selon les réunions.

Il s'agit d'un lieu encore en phase d'expérimentation, notamment pour trouver les limites entre ce qui relève du CA ou du COOPER, et entre les discussions plus techniques qui relèvent des Groupes Projets et pas nécessairement du COOPER.



Les Groupes Projets

L'association est structurée autour de plusieurs projets thématiques. Les groupes projets permettent de réunir et améliorer la coopération entre les acteurs techniques impliqués pour la mise en œuvre des actions et en prévoir de nouvelles. Actuellement il existe onze groupes projets recouvrant les différentes thématiques de l'Ecopôle. Certains étaient déjà en fonctionnement en 2024, d'autres sont en cours de lancement ou prévus à une échéance plus lointaine.



PRESENTATION DES GROUPES PROJETS

Espace Champmot : agriculture et alimentation

L'espace Champmot est une zone de l'Ecopôle en dehors de l'ENSIL, sur laquelle se trouve un espace-test agricole de maraîchage. Cet outil permet à des personnes désireuses de s'installer en agriculture, de pouvoir tester leur activité. L'espace-test agricole permet de démarrer progressivement une activité de production agricole et/ou rural sur un terrain mis à disposition dans un cadre juridique, fiscal et comptable qui limite la prise de risque pour une période de 1 à 3 ans. Cet outil a pour but de faciliter des installations en donnant la possibilité de tester un projet professionnel en conditions réelles et réversibles tout en réduisant les risques associés à l'acquisition de foncier. Environ 5 000 m² sont dédiés à l'espace test, pour deux testeur-euses.

C'est aussi sur cette zone Champmot que se trouvent les aménagements (la grange, aménagement de la halle avec des chantiers participatifs coordonnés par Rural Combo)

ENSIL

128 ha du site de l'Ecopôle sont labellisés Espace Naturel Sensible par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Les Espaces Naturels Sensibles d'Initiative Locale permettent aux communautés de communes et aux communes de gérer et d'administrer ces espaces naturels protégés. La gestion de cet espace fait l'objet d'un Plan de gestion pour la conservation de la biodiversité et l'accueil du public.

Communication

L'association communique via les réseaux sociaux et le site internet, qui sont des outils de communication communs avec le SEAT.

Pêche écoresponsable

L'Ecopôle a la particularité de dédier une zone de pêche au sein de l'ENSIL. 10 ha sont autorisés à la pêche au niveau de l'étang-sous-le-Torre.

Depuis 2019, cette activité est gérée par l'association Pêche & Nature du Val d'Allier et est réglementée, elle s'inscrit dans la volonté de l'Ecopôle de concilier sur un même site, protection de l'environnement et activités humaines. L'association de pêche s'engage à développer une pêche respectueuse de l'environnement avec une gestion piscicole naturelle et de favoriser les animations notamment auprès des plus jeunes.

Observatoires

Un réseau d'observatoires a été développé sur la partie ENSIL de l'Ecopôle, à différents points stratégiques pour l'observation de la faune.

Vie de l'association

Adhésions

La campagne d'adhésion est lancée fin 2024 afin que les membres soient en règle (à jour de leur adhésion). En 2024 il y a 9 adhérent-es pour un montant moyen de 16 €. Il s'agit de personnes impliquées depuis le début du projet de l'association.

Temps de convivialité

Un premier moment de convivialité, hors réunions, a ponctué l'année 2024 : fin septembre a eu lieu un apéritif de bienvenue de Salomé.

Des repas ont parfois lieu à la suite des CA entre les membres qui le souhaitent. Ces temps informels sont utiles pour forger l'interconnaissance, tisser des liens entre les membres de l'association ; ils sont aussi l'occasion de discuter plus librement qu'en réunion du fonctionnement et des perspectives de l'association, des actualités du moment, ou encore de faire émerger des projets collectifs.

Perspectives 2025

Objectifs et stratégie

Continuer à œuvrer vers les objectifs présentés dans le cadre de l'appel à projet réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique.

Diversifier les sources de financement

Mobiliser les usagèr-es dans la gestion du commun qu'est l'Ecopôle :

Tout d'abord en clarifiant la manière dont des personnes motivées pourraient concrètement participer, puis en établissant un plan d'action permettant l'intégration progressive de nouveaux membres au sein de l'association.

Projets prévus en 2025

Arrivée d'un maraicher en test en juillet

Habitat léger sur la zone Champmot

Observatoires : En 2024 incendies ; Lancement d'un financement participatif au printemps 2025.

Projet artistique de mise en valeur esthétique de la palissade des gardiens

Budget prévisionnel 2025

DEPENSES		2025		RECETTES		2025	
Achats		Autres services extérieurs		Subventions privées			
- Etude juridique	4 200 €	- Réceptions	200 €	- Subvention de la Fondation de France		20 000 €	
- Reconstruction observatoire	5 000 €	- Frais Bancaires	52 €	- Fonds dédiés		12 498 €	
Services extérieurs		Ressources humaines		Autres subventions			
- Impressions	200 €	- 1/2 temps salarié association GEVA	9 900 €	- Autres subventions des collectivités		500 €	
- Assurance	157 €	- Cotisations URSSAF	3 660 €	Autres produits			
- Médecine travail	134 €	Autres coûts		- Adhésions des partenaires à l'association		150 €	
- Loyer	1 500 €	- Equipements informatiques	235 €	- Adhésion des usagers		200 €	
- Abonnement Indie Hosters	86 €	- Fournitures de bureau (plastifieuse, consommables)	60 €	- Financement participatif observatoire		5 000 €	
- Adhésion Estran	50 €						
- Cotisation OPCO	53 €						
TOTAL		25 488 €		TOTAL		38 348 €	

Rapport financier 2024

Bilan Ecopôle du Val d'Allier 2024

ACTIF	MONTANT (€)	PASSIF	MONTANT (€)
Immobilisations financières	30,00 €	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	12 497,51 €
Banques	1 737,77 €	Dettes	121,26 €
Livret A	10 851,00 €		
TOTAL	12 618,77 €	TOTAL	12 618,77 €

Compte de résultat association Ecopôle du Val d'Allier 2024

CHARGES	code	MONTANT (€)	PRODUITS	code	MONTANT (€)
Achats	60	4 200,00 €	Subventions de fonctionnement	74	20 000,00 €
Autres services extérieurs	62	260,00 €	Autres produits de gestion courante	75	171,00 €
Charges de personnel	64	3 264,49 €	Produits financiers	76	51,00 €
Reports en fonds dédiés	68	12 497,51 €			
TOTAL		20 222,00 €	TOTAL		20 222,00 €

La source principale de financement pour le lancement de l'association en 2024 est la subvention 20 000€ de la FDF.

Les dépenses principales pour les premiers mois de fonctionnement de l'association :
Salaire de la salariée et rémunération de la prestation de la Soupe à l'Ortie.